

Conflit en Ukraine : protéger la santé et les droits des femmes et des filles

Alors que l'invasion en Ukraine se poursuit, une nation entière assiste à la paralysie de ses vies et ses moyens de subsistance, avec les hôpitaux se trouvant dans l'incapacité d'assurer leurs tâches quotidiennes pour traiter les patients et sauver des vies. Les professionnels de santé ne sont pas en mesure d'apporter des soins suffisants, puisqu'ils ne peuvent pas se déplacer, leurs familles sont menacées ou les hôpitaux sont attaqués ou détruits.

En temps de guerre, les femmes sont visées sans distinction et sont extrêmement vulnérables. Elles sont confrontées à des obstacles pour accéder et obtenir des services essentiels tels que les soins de maternité, les services en matière de reproduction tels que le traitement des infections génitales, la contraception et l'avortement. Elles sont également exposées à un plus grand risque de violences psychologiques, sexuelles et physiques. Les violences à l'encontre des femmes et des filles constituent une incessante violation des droits de l'homme et menacent leur sécurité et leur bien-être physique et mental.

Plus d'un million de personnes ont déjà été déplacées par l'invasion de l'Ukraine par les forces russes. D'après les estimations, ce nombre pourrait atteindre 4 millions. L'UNFPA estime qu'environ 80 000 femmes donneront naissance au cours des trois prochains mois en Ukraine. Les gynécologues-obstétriciens affirment que l'accouchement présente des risques pour la mère et pour le nourrisson. Ces risques sont d'autant plus importants lorsque l'accouchement est prévu alors que le pays est assiégé, en guerre ou que la population est déplacée, augmentant ainsi considérablement les risques de blessures ou de mort pour la mère comme pour l'enfant.

Position de la FIGO face à ce problème

La santé est un droit humain ; toutes les femmes méritent d'avoir accès aux niveaux les plus élevés possibles en matière de soins de santé physique, mentale, reproductive et sexuelle, et de bien-être tout au long de leur vie. Ce droit doit être applicable, quel que soit l'endroit où elles vivent ou l'endroit où elles choisissent ou sont contraintes d'aller. Il est nécessaire de veiller à ce que le respect des normes minimales inclue tous les services de santé sexuelle et reproductive afin de soulager les souffrances et de sauver des vies pendant cette crise humanitaire.

La reconnaissance, la promotion et la protection invariables et irréfutables des droits des femmes et des filles sont essentielles, tant à l'échelle mondiale qu'au sein de chaque pays. Cela est également vrai en temps de guerre. Les violences sexuelles comme arme de guerre constituent une violation de notre humanité partagée et ne doivent pas être acceptées comme une composante inévitable d'un conflit armé. Il s'agit là d'une tactique totalement inacceptable qui n'a pas lieu d'être dans une guerre moderne. Elle est comparable à la famine et aux pillages.

Les violences sexuelles comme arme de guerre détruisent les liens familiaux, les communautés et les normes sociales, et infligent des préjudices sur plusieurs générations, par exemple : par la transmission du VIH, le rejet d'enfants nés d'un viol et les traumatismes psychologiques collectifs. Ces violences dépouillent les victimes et leurs familles de leur potentiel de vie et bouleversent la scolarité et les modes de vie.

Déclaration de la FIGO

Mars 2022



L'article 27 de Convention de Genève stipule que « les femmes seront spécialement protégées contre toute atteinte à leur honneur, et notamment contre le viol, la contrainte à la prostitution et tout attentat à leur pudeur ». La partie II, article 4, du Protocole additionnel (1977) interdit « les atteintes à la dignité de la personne, notamment les traitements humiliants et dégradants, le viol » contre les non-combattants.

La FIGO se joint aux dirigeants du monde entier en exigeant l'arrêt immédiat de toutes les hostilités, le retour du peuple ukrainien dans son pays et le retour de la paix.

La FIGO demande que tous les efforts soient fournis pour assurer la sécurité de tous les civils, des hôpitaux, des écoles, des denrées alimentaires ainsi que de l'eau et des installations sanitaires, y compris l'assurance qu'aucune arme ne soit utilisée, et que les femmes et les filles disposent d'un accès garanti à l'intégralité des services de soins et de santé. Il doit s'agir d'un effort international au sein de l'Ukraine et au-delà de ses frontières.

Les recommandations de la FIGO

La FIGO recommande que les femmes soient impliquées dans les processus de décision pour veiller à ce que la réponse à la crise humanitaire respecte les besoins spécifiques des femmes et des enfants.

La FIGO recommande que les violences sexuelles, y compris le viol, soient qualifiées de crimes de guerre.

La FIGO recommande l'adoption d'un cadre juridique solide et applicable afin que les États légifèrent en matière de prévention et de réparations, et que toute personne agissant en violation de ce cadre soit tenue responsable. La FIGO soutient l'idée d'un cadre juridique tenant pour responsables les gouvernements, à tous les niveaux, lorsque les droits et le bien-être des femmes et des filles sont ignorés.

Les engagements de la FIGO

La FIGO s'engage en faveur d'une convention internationale visant à définir et à mettre en œuvre une interdiction explicite des violences sexuelles comme arme de guerre, tout en renforçant l'interdiction des violences sexuelles liées aux conflits. Bien que les violences liées aux conflits soient interdites dans différents cadres juridiques, ces instruments ne tiennent pas compte des réalités des violences sexuelles utilisées comme arme de guerre.

Déclaration de la FIGO

Mars 2022



À propos de la FIGO

La FIGO est une organisation d'affiliation professionnelle qui regroupe plus de 130 associations de gynécologie-obstétrique du monde entier. La FIGO a pour vision d'offrir aux femmes du monde entier le niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être sur le plan physique, psychologique, reproductif et sexuel tout au long de leur vie. Pour mettre en œuvre cette vision, le travail de la FIGO repose sur quatre piliers : l'éducation, l'application de recherches, la sensibilisation et le renforcement des compétences.

La FIGO est le chef de file des activités de programmes à l'échelle mondiale et met plus particulièrement l'accent sur l'Afrique subsaharienne et

l'Asie du Sud-Est. Elle entreprend des actions de plaidoyer d'envergure internationale, notamment en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, et au bien-être, ainsi qu'aux maladies non transmissibles (ODD 3). La FIGO travaille également à améliorer le statut des femmes et à leur permettre de participer activement pour exercer leurs droits sexuels et reproductifs, notamment en luttant contre les mutilations génitales féminines et les violences basées sur le genre (ODD 5).

Enfin, la FIGO fournit des services d'éducation et de formation à ses sociétés membres et renforce les capacités de celles issues de pays à faible niveau de ressources, par le renforcement du leadership, la traduction et la diffusion des bonnes pratiques et par la promotion du dialogue sur les politiques.

La FIGO entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé et opère à titre d'organe consultatif auprès des Nations Unies.

À propos des termes que nous utilisons

Dans nos documents, nous utilisons souvent les termes « femme », « fille » et « femmes et filles ». Nous reconnaissons que toutes les personnes qui ont besoin d'un accès aux services de gynécologie-obstétrique ne s'identifient pas en tant que femme ou fille. Tout individu, quelle que soit son identité de genre, doit bénéficier d'un accès aux services et aux soins appropriés, inclusifs et respectueux.

Nous employons également le terme de « famille ». Le cas échéant, nous faisons référence à un groupe reconnu (qu'il s'agisse de liens du sang, de mariage, de partenariat, de concubinage ou d'adoption), dont les membres sont émotionnellement liés, et qui constitue une unité au sein de la société.

La FIGO admet que certains éléments de langage utilisés ne sont pas inclusifs en tant que tels. La FIGO analyse rigoureusement les mots et les expressions qu'elle emploie pour parler des personnes, de la santé, du bien-être et des droits, afin de démontrer son engagement à développer et à proposer des politiques, des programmes et des services inclusifs.

Référence de la présente déclaration

Fédération Internationale de Gynécologie et d'Obstétrique. *FIGO Statement – Conflict in Ukraine:* Ensuring the Health and Rights of Women and Girls. 2022. Disponible sur : www.figo.org/resources/figo-statements/conflict-ukraine-protecting-health-and-rights-women-and-girls